

Un PLFSS trop négatif pour les familles

Le texte du projet de loi de financement de la sécurité sociale pour 2026 acte la création d'un nouveau congé pour les jeunes parents demandé de longue date par l'Unaf. Malheureusement, il comprend aussi plusieurs mesures qui vont venir dégrader tant la politique familiale que le niveau de vie de toutes les familles.

L'Unaf obtient un nouveau droit pour les parents

L'Unaf obtient une mesure qu'elle portait depuis plus de 10 ans, à savoir la **création d'un congé supplémentaire de naissance** à la suite des congés maternité, paternité et d'accueil de l'enfant. Ce congé sera mieux indemnisé que le congé parental actuel, qui sera par ailleurs maintenu comme l'Unaf l'avait demandé.

Les paramètres proposés pour ce congé (2 mois pour chaque parent, 70% puis 60% du salaire net) sont un premier pas positif. Il devra néanmoins être consolidé afin notamment de permettre de **couvrir complètement la 1ère année de l'enfant**, tout particulièrement pour les **familles monoparentales** qui ne pourront pas partager ce congé. Par ailleurs, au regard de la crise démographique, de l'attente forte des parents et de la tension sur les modes d'accueil de la Petite Enfance, l'Unaf demande que ce nouveau congé prévu pour juillet 2027, soit effectif dès 2026. Avec un coût estimé à 300M€, la 1ère année de mise en œuvre, la branche famille a, aujourd'hui, les moyens financiers de déployer ce congé dès 2026, et n'a nul besoin de mesures d'économie pour le financer.

Des mesures qui dégradent le niveau de vie des familles et les moyens de la politique familiale

Dans ces conditions, il est inacceptable que ce même PLFSS impacte le niveau de vie de toutes les familles, quelle que soit leur catégorie avec des mesures telles que :

- le **gel du montant des prestations familiales** ;
- le **gel des plafonds de ressources** pris en compte pour certaines prestations ;
- la **quasi-suppression de la majoration pour âge** des allocations familiales par son décalage de 14 à 18 ans ;
- la **suppression des réductions fiscales** pour frais de scolarité qui cumulée avec le décalage de la majoration pour âge pourra entraîner une perte pouvant s'élever à plus de 2 000 euros par an pour les familles ;
- et côté santé, le **durcissement des franchises médicales**.

De façon plus structurelle, l'Unaf dénonce le **transfert de recettes de plus de 5,7Md€ en 2026 de la branche famille** vers d'autres branches de la sécurité sociale et qui augmentera les années suivantes. Ce siphonage budgétaire revient à **confisquer les moyens dédiés à la politique familiale**. L'assèchement durable des recettes de la branche famille est d'autant plus inadmissible que depuis des années, la contribution des familles ne cesse d'augmenter, comme en témoignent les multiples déplaçonnements du barème des participations familiales depuis 2018.

L'Unaf demande donc aux Parlementaires de prévoir la mise en œuvre du congé de naissance supplémentaire dès 2026, de réduire très nettement l'effort financier demandé aux parents et de stopper l'assèchement des recettes de la branche Famille. Ce sont les enfants d'aujourd'hui et de demain qui, une fois actifs, assureront les recettes de l'ensemble des branches de sécurité sociale.

Contact presse : Laure Mondet lmondet@unaf.fr 01 49 95 36 15

L'Union Nationale des Associations Familiales, institution engagée avec et pour les familles depuis 1945 est l'expert des réalités de vie des familles. Porte-parole officiel des familles auprès des pouvoirs publics, elle représente et soutient les 18,6 millions de familles vivant sur le territoire français et défend leurs intérêts. Pluraliste, elle regroupe 73 mouvements familiaux et près de 6 000 associations familiales d'une grande diversité. Elle anime le réseau des Uda et Uraf qui mènent des missions de représentation et de services aux familles dans chaque département et dans chaque région.

www.unaf.fr

